

Principes pour l'investissement responsable

Rencontre avec les signataires français

Témoignage de la Caisse des Dépôts



Jean-Pierre Sicard
Directeur Développement Durable

Vendredi 22 septembre 2006



Caisse
des Dépôts

La Caisse des Dépôts et les PRI

- La Caisse des Dépôts a joué un rôle déterminant dans la démarche :
 - Principal sponsor financier
 - Membre du groupe des experts
 - Membre du groupe des investisseurs qui ont élaboré les PRI
 - Représentée au comité de pilotage
- Pourquoi ?
 - Inscrire nos propres démarches dans des standards internationaux reconnus et partagés
 - Cohérence avec la logique d'investisseur long terme
 - Cohérence avec le rôle de la Caisse des Dépôts au sein de la société française (intérêt général)
 - Apporter une voix d'Europe continentale dans cette démarche internationale



Caisse
des Dépôts

« Agir pour les intérêts à long terme de ses bénéficiaires »

- La Caisse des Dépôts : principal investisseur français de long terme et un des plus importants au niveau européen
- Portefeuille d'actifs financiers :
 - gage de la solidité financière de l'établissement garant d'une partie de son résultat
 - source du financement de projets d'intérêt général sur ses fonds propres à hauteur chaque année du tiers du résultat net consolidé
- Face à cela, fortes attentes du pays :
 - besoin d'un socle de stabilité
 - de capitaux patients
 - d'un investisseur solide avec vision de long terme et du service de l'intérêt général



Caisse
des Dépôts

Principe 1 : ESG et décisions d'investissement

- Choix de tenir compte des critères ESG sur l'ensemble du portefeuille et non pas de se limiter à investir dans des fonds spécialisés ISR
- Investissement à long terme en actions au cœur de la stratégie :
 - Entre 2003 et 2005, 6 Mds d'Euros supplémentaires en actions
 - Portefeuille d'investissement en actions, y compris filiales et participations stratégiques = 50 % des actifs investis pour compte propre
 - Participations dans la quasi-totalité des sociétés du CAC 40
- Longue détention des titres en portefeuille => aller au-delà de critères purement financiers dans les analyses
- Documents préparés par les gérants internes intègrent risques et opportunités ESG dans l'analyse fondamentale des sociétés.



Caisse
des Dépôts

Principe 1 : ESG et décisions d'investissement

- Réflexions sur l'approche ISR pertinente pour la gestion obligataire (entreprises, Etats, autres), fondamentale dans le portefeuille
- Démarches d'intégration de critères ESG en cours également pour le *private equity* ou l'immobilier de placement
- Lancement fin 2005 de *DEMETER*, premier fonds de capital investissement européen en faveur des éco-industries
- Caisse des Dépôts à l'initiative du Fonds Carbone Européen (ECF) (parallèlement au rôle dans la gestion du registre des quotas de Gaz à Effet de Serre et à différents projets contribuant au lancement de la « finance carbone »)



Caisse
des Dépôts

Principe 2 : ESG et actionnariat actif

- Comité consultatif, présidé par René Barbier de la Serre, qui a défini des principes de bonne gouvernance des sociétés dont la Caisse des Dépôts détient des participations :
 - repères pour prendre position en Assemblée générale
 - orientations pour les représentants dans les conseils
 - Charte des administrateurs
- Guide de vote définissant les règles à appliquer face aux résolutions proposées lors des assemblées générales
- En pratique, toutes les résolutions sont analysées par un service dédié, puis soumises à la hiérarchie
- Périmètre de l'exercice des droits de vote en 2005 = totalité des entreprises dont les AG ont lieu en France
- Objectif à l'horizon 2007 = totalité du portefeuille européen
- Pour l'instant champ « gouvernance » mais pas « environnement » ou « social »



Caisse
des Dépôts

Principe 3 : Demande d'informations ESG aux émetteurs

- Sources d'information privilégiées :
 - Documents publiés par les sociétés
 - Recherche des brokers
 - Agence de notation sociétale : Vigeo, pour environ 600 sociétés européennes depuis 2005



Caisse
des Dépôts

Principe 4 : Diffusion des PRI dans la gestion d'actifs

- Actions des entreprises des pays émergents qui font l'objet d'une gestion déléguée : questionnaire ISR communiqué aux sociétés de gestion concernées, afin de déterminer leur degré de prise en compte de ces questions
 - Va entrer progressivement dans les critères d'appréciation et de choix des gérants
- Questionnaire aux gérants des fonds de *private equity* auxquels sont confiés des mandats, sur leur traitement des questions éthiques et des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance
- Accompagnement et soutien aux démarches de responsabilité des filiales investisseurs (CDC Entreprises, CNP) ou des régimes de retraites adossés (Fonds de Réserve des Retraites, Régime Additionnel de la Fonction Publique) ou dont la gestion est confiée par mandat à la Caisse des Dépôts



Caisse
des Dépôts

Principe 4 : Diffusion des PRI dans la gestion d'actifs

- Rôle de place de la Caisse des Dépôts, présente dans les différentes instances et groupes de travail sur l'ISR et la responsabilité des investisseurs
- Rôle d'information sur la responsabilité sociétale des entreprises et de promotion de l'investissement responsable, via Novethic, filiale dédiée de la Caisse des Dépôts, son site *novethic.fr*, ses publications, ses travaux sur le marché de l'ISR



Caisse
des Dépôts

Principe 5 : Collaboration entre signataires

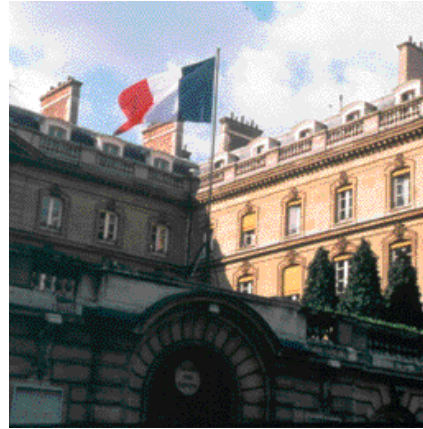
- Poursuite prévue de l'implication dans la démarche des PRI
- Contribution active aux travaux de UNEP FI
- Initiative, à l'occasion des PRI, de s'associer avec Prudential pour lancer un nouveau groupe de travail sur le thème « investisseurs immobiliers responsables » : enjeux environnementaux et sociaux dans le domaine de la gestion financière d'actifs immobiliers (au sein de UNEP FI)



Caisse
des Dépôts

Principe 6 : Reporting sur la mise en œuvre des PRI

- Rapport de responsabilité sociétale sur l'année 2005, qui rend compte de l'ensemble des enjeux de responsabilité vis-à-vis de la société et des actions engagées pour y faire face, notamment en tant qu'investisseur financier
- L'exercice 2006 tiendra compte de la signature des PRI pour donner l'information sur la mise en œuvre de chacun des principes



**Principes pour
l'investissement responsable**

Rencontre avec les signataires français

Témoignage de la Caisse des Dépôts



Jean-Pierre Sicard
Directeur Développement Durable

Vendredi 22 septembre 2006